

FICHE INFORMATION SDIS

A renseigner par l'organisateur

Date : / /

Documents à remettre à la préfecture ou sous-préfecture localement compétente

NOM DE LA MANIFESTATION : _____

Adresse de la manifestation (1) : _____

Type de manifestation	Epreuve ou compétition sportive	Rassemblement sportif sans compétition	Manifestation culturelle
	<input type="checkbox"/> Cycliste <input type="checkbox"/> Sur route <input type="checkbox"/> VTT Motorisé : <input type="checkbox"/> Auto <input type="checkbox"/> Moto Nb véhicules : _____ <input type="checkbox"/> Sur circuit permanent homologué <input type="checkbox"/> Sur circuit non permanent ou non homologué	<input type="checkbox"/> Cycliste <input type="checkbox"/> Sur route <input type="checkbox"/> VTT Motorisé : <input type="checkbox"/> Auto <input type="checkbox"/> Moto Nb véhicules : _____ <input type="checkbox"/> Autre (2) : _____	<input type="checkbox"/> Feu d'artifice <input type="checkbox"/> Grand rassemblement sur liste préfectorale <input type="checkbox"/> Musicale
	<input type="checkbox"/> Pédestre (2) – Type : _____		
	<input type="checkbox"/> Autre (2) : _____	<input type="checkbox"/> Autre (2) : _____	<input type="checkbox"/> Autre (2) : _____
	_____	_____	_____

Date (s)

Horaires début et fin _____

Nom de l'organisateur de la manifestation : _____

Numéro de téléphone fixe : _____ Numéro de téléphone portable : _____

Effectif maximum simultané sur la manifestation (3) :	
Public	_____
Participants / Acteurs	_____
Bénévoles	_____
Autres	_____

Schéma de l'alerte (4) :	
Nom de la personne chargée de la sécurité et de l'alerte des secours publics (Joignable durant toute la durée de la manifestation) :	
M. / Mme :	_____
Tel fixe :	_____
Tel portable (4) :	_____

Public dormant sur place :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Manifestation sur voie publique :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Parc de stationnement dédié :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Point d'accueil des secours (5) :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Moyens de lutte contre l'incendie prévus : (sur la manifestation, les parkings...)		

Si utilisation d'un Etablissement Recevant du Public (ERP) dans le cadre de la manifestation (6) :	
Nom de l'ERP :	_____
Nature de l'utilisation :	_____
Effectif estimé en simultané au sein de l'ERP :	_____
Chapiteaux :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Nombre :	_____ Surface : _____
Gradins :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Nombre de personnes :	_____

Dispositif prévisionnel de sécurité (DPS) :			
Pour vous aider à dimensionner le DPS, vous pouvez télécharger la grille de calcul sur : http://www.sdis56.fr/memento/previsions/manifestations/liens-utiles/			
	Pour les participants <i>Selon les règles de la fédération en vigueur</i>	Pour le public : Organisation d'un DPS (7)	
Médecins	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Nb : _____	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Nb : _____	Type de DPS retenu :
Secouristes	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Nb : _____	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Nb : _____	<input type="checkbox"/> Statique <input type="checkbox"/> Mixte
Ambulances	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Nb : _____	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Nb : _____	<input type="checkbox"/> Dynamique
Association agréée de sécurité civile retenue (8)	_____	_____	_____

Remarques particulières : _____

1 Coordonnées et adresse de la manifestation

- Si la manifestation se déroule sur un parcours ou un circuit, préciser les lieux de départ, d'arrivée et l'ensemble des communes concernées par le circuit.
- Si la manifestation se déroule sur plusieurs sites différents, préciser l'adresse de chaque site.

2 Choisissez le type de la manifestation organisée dans la liste suivante

- Concentration de véhicules terrestres à moteur / plus de 200 véhicules automobiles Concentration de véhicules terrestres à moteur / moins de 200 véhicules automobiles Concentration de véhicules terrestres à moteur / plus de 400 véhicules à moteur de deux à quatre roues
- Concentration de véhicules terrestres à moteur / moins de 400 véhicules à moteur de deux à quatre roues
- Epreuves ou compétitions sportives avec véhicules à moteur / homologation
- Epreuves ou compétitions sportives avec véhicules à moteur
- Epreuves ou compétitions sportives non motorisées / cyclistes
- Epreuves ou compétitions sportives non motorisées / pédestres
- Epreuves ou compétitions sportives non motorisées / équestres
- Epreuves ou compétitions sportives non motorisées / autres
- Rassemblements sportifs sans compétition / cyclistes
- Rassemblements sportifs sans compétition / pédestres
- Rassemblements sportifs sans compétition / équestres
- Rassemblements sportifs sans compétition / autres
- Manifestation culturelle/feu d'artifice
- Manifestation culturelle/musical
- Manifestation culturelle/autres
- Grand rassemblement (liste arrêtée par le préfet)
- Autre : préciser

3 Population

- Public : effectif maximal simultané et non cumulé sur l'ensemble de la manifestation.

4 Schéma de l'alerte

- Privilégier l'utilisation d'un téléphone fixe à téléphone portable (problèmes de couverture réseau).

5 Point d'accueil des secours sur la zone festive

- Adresse précise de rendez-vous (numéro, dénomination voie, lieu-dit) entre la personne chargée d'alerter les secours extérieurs et les secours afin de les guider sur le lieu réel de l'intervention. Le point d'accueil des secours doit être situé à l'entrée de la manifestation et libre d'accès en permanence.
- En cas de manifestation se déroulant sur circuit ou sur un parcours, le point d'accueil des secours devra être précisé par le requérant lors de l'appel d'urgence.

6 Utilisation d'un ERP dans le cadre de la manifestation (gymnase, salle des fêtes, chapiteaux, tentes ...)

- Les établissements recevant du public sont soumis à une réglementation particulière. L'utilisation de ce type d'établissement durant la manifestation peut impliquer la saisine d'une commission de sécurité (démarche parallèle à la déclaration de manifestation).
- Prendre contact avec la mairie

7 Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) : à destination du public, en supplément des obligations prévues par les fédérations sportives

- Le DPS correspond à l'ensemble des moyens humains et matériels de premiers secours à personnes à pré-positionner lors de certaines manifestations.
- Le type et la catégorie des Dispositifs Prévisionnels de Secours sont fonction de différents critères. Un référentiel national existe pour vous aider à dimensionner ce DPS. Il est téléchargeable sur le site internet des services de l'État du Morbihan : <http://www.morbihan.gouv.fr/Demarches-administratives/Manifestations-et-evenements>

8 Liste des associations agréées de sécurité civile : liste disponible sur le site internet des services de l'État du Morbihan : <http://www.morbihan.gouv.fr/content/download/27878/215936/file/Liste%20des%20associations%20agrées%20de%20sécurité%20civile.pdf>